

Un(e) agent d'entretien (H/F)

A temps non complet - 15 heures

Poste à pourvoir au plus tôt en CDD pour 6 mois renouvelable

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

- Poste à pourvoir au sein de l'équipe du service multi-accueil petite enfance intercommunal à Les Vans
- A temps non complet : 15 heures / semaine, du lundi au vendredi de 10h à 13h
- Poste en CDD, à pourvoir au plus tôt pour 6 mois renouvelable

Placé(e) sous l'autorité de la Directrice (ou de la remplaçante) du multi-accueil intercommunal, l'agent aura pour missions d'assurer l'entretien des locaux du multi-accueil.

Vos missions seront les suivantes :

- Remise à température des repas et service
- Entretien des locaux et rangement des équipements
- Entretien du linge
- Application stricte des normes d'hygiène et de sécurité, en lien avec les protocoles en vigueur
- Gestion du stock des produits d'entretien

L'agent participera également à la vie de l'établissement et à la surveillance des enfants

PROFIL DEMANDE

- Pas de diplôme exigé
- Expérience professionnelle souhaitée
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter
- Maîtriser le mode d'emploi et l'usage des différents matériels mécanisés utilisés pour le nettoyage
- Connaître les spécificités des différents produits d'entretien, leurs contraintes d'utilisation
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Savoir observer et être à l'écoute
- Faire preuve de discrétion
- Grande adaptabilité
- Savoir communiquer
- Rigueur
- Dynamisme

CONDITIONS D'EXERCICE

- A temps non complet : 15 heures / semaine, du lundi au vendredi, de 10h à 13h
- Poste en CDD, à pourvoir au plus tôt pour 6 mois renouvelable

CADRE D'EMPLOIS, TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE ET REMUNERATION

- Cadre d'emploi d'adjoint technique territorial

- Rémunération basée sur grilles indiciaires

CANDIDATURES

Lettre de motivation et CV à adresser à :

MONNE Charlotte – Responsable RH
rh@cdc-vansencevennes.fr

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04 75 37 41 22

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.